

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

| TARIFS DES ABONNEMENTS | | TARIFS DES INSERTIONS | | OBSERVATIONS |
|-------------------------|----------|-----------------------|--|--|
| | Un an | 6 mois | La ligne..... | Prix au numéro de l'année courante.....500F |
| | | |400 F | Prix au numéro des années précédentes.....600F |
| Mali | 20.000 F | 10.000 F | Chaque annonce répétée..... | Les demandes d'abonnement et les annonces |
| Afrique..... | 35.000 F | 17.500 F |moitié prix | doivent être adressées au Secrétariat Général |
| Europe..... | 38.000 F | 19.000 F | Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces. | du Gouvernement-D.J.O.D. |
| Frais d'expédition..... | 13.000 F | | | Les abonnements prendront effet à compter de |
| | | | | la date de paiement de leur montant. Les abon- |
| | | | | nements sont payables d'avance. |

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

15 février 2018-Décret n°2018-0152/P-RM portant abrogation de Décrets portant nomination au Ministère de l'Education Nationale.....**p.391**

Décret n°2018-0153/P-RM portant abrogation de Décrets portant nomination au Ministère de l'Elevage et de la Pêche.....**p.392**

Décret n°2018-0154/PM-RM portant nomination du Délégué général à l'Intégration Africaine.....**p.392**

Décret n°2018-0155/PM-RM portant nomination d'un membre de la cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration de l'Administration Territoriale et des Collectivités locales.....**p.392**

15 février 2018-Décret n°2018-0156/PM-RM portant nomination de membres de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration du Ministère de la Jeunesse et des Sports.....**p.393**

19 février 2018-Décret n°2018-0157/P-RM portant ratification de l'Accord-cadre de financement par vente à tempérament et de l'accord de Crédit-bail, signés à Washington (Etat-Unis d'Amerique), le 10 octobre 2017 entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Islamique de Développement (BID) en vue du financement du projet de construction de la centrale électrique thermique de 100 MW à Sirakoro.....**p.394**

Décret n°2018-0158/P-RM portant approbation du marché relatif à la fourniture, à l'installation et à la mise en service de centrales hybrides photovoltaïques-diesel dans trois (03) localités (Diondiori, Diafarabé et Kokry) en République du Mali.....**p.394**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

- 19 février 2018-Décret n°2018-0159/P-RM** portant nomination de hauts fonctionnaires de défense.....**p.395**
- Décret n°2018-0160/P-RM** portant nomination de la Secrétaire particulière du Ministre des Mines et du Pétrole.....**p.396**
- Décret n°2018-0161/P-RM** portant nomination du Directeur de la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Mines et Energie.....**p.396**
- Décret n°2018-0162/P-RM** portant nomination au Cabinet du Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme.....**p.397**
- Décret n°2018-0163/P-RM** portant nomination de l'Inspecteur en Chef à l'Inspection des Domaines et des Affaires Foncières.....**p.398**
- Décret n°2018-0164/P-RM** fixant le cadre organique de la Direction des Ressources Humaines du secteur des Infrastructures.....**p.398**
- Décret n°2018-0165/P-RM** portant abrogation partielle du Décret n°2017-0729/P-RM du 21 août 2017 portant nomination au Ministère des Sports.....**p.404**
- Décret n°2018-0166/P-RM** portant nomination au Ministère Collectivités Territoriales.....**p.404**
- Décret n°2018-0167/P-RM** portant nomination d'un Administrateur au Conseil d'Administration de l'Agence de Cessions Immobilières (ACI).....**p.405**
- Décret n°2018-0168/P-RM** portant abrogation partielle du Décret n°2016-0555/P-RM du 03 août 2016 portant nomination au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.....**p.406**
- Décret n°2018-0169/P-RM** portant abrogation partielle du Décret n°2016-0590/P-RM du 12 août 2016 portant nomination au Ministère de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.....**p.406**
- Décret n°2018-0170/P-RM** portant nomination d'un Conseiller Technique au secrétariat général du Ministère des Droits de l'Homme.....**p.407**
- 19 février 2018-Décret n°2018-0171/P-RM** portant nomination d'un Conseiller Technique au secrétariat général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.....**p.407**
- Décret n°2018-0172/P-RM** portant nomination du Directeur général du Centre National des Œuvres Universitaires...**p.408**
- Décret n°2018-0173/P-RM** portant nomination du Directeur national de l'Economie Numérique.....**p.408**
- Décret n°2018-0174/P-RM** portant nomination au Ministère du Développement Local.....**p.409**
- Décret n°2018-0175/P-RM** portant nomination du Secrétaire général du Ministère de l'Energie et de l'Eau.....**p.409**
- Décret n°2018-0176/P-RM** portant nomination d'un membre de la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE).....**p.410**
- Décret n°2018-0177/P-RM** portant nomination d'un Conseiller Technique au Secrétariat général du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.....**p.410**
- Décret n°2018-0178/P-RM** portant nomination du secrétaire général du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.....**p.411**
- Décret n°2018-0179/P-RM** portant abrogation partielle du Décret n°2017-0583/P-RM du 18 juillet 2017 portant nomination de Conseillers Techniques au secrétariat général du Ministère des Droits de l'Homme et de la Réforme de l'Etat.....**p.412**
- Décret n°2018-0180/P-RM** portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation...**p.412**
- Décret n°2018-0181/P-RM** portant nomination du Gouverneur de la Région de Koulikoro.....**p.413**
- Décret n°2018-0182/P-RM** portant nomination du Directeur général de l'Autorité Routière.....**p.413**

19 février 2018-Décret n°2018-0183/P-RM portant nomination de l'Attaché de Cabinet du ministre des Transports et du Désenclavement.....p.414

Décret n°2018-0184/P-RM portant modification du Décret n°2017-0641/P-RM du 28 juillet 2017, modifié, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel.....p.414

Décret n°2018-0185/P-RM portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle (INIFORP).....p.415

Décret n°2018-0186/P-RM portant abrogation partielle du Décret n°2017-0495/P-RM du 12 juin 2017 portant nomination au Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication.....p.416

Décret n°2018-0187/P-RM portant nomination de Directeurs Régionaux de la Protection Civile.....p.417

Décret n°2018-0188/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre posthume.....p.417

Décret n°2018-0189/P-RM portant attribution de distinction honorifique...p.417

Décret n°2018-0190/P-RM portant attribution de distinction honorifique...p.418

Décret n°2018-0191/P-RM portant nomination de Chargés de mission au Cabinet du ministre de l'Education nationale.....p.418

22 février 2018 Décret n°2018-0192/PM-RM portant nomination d'un membre de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration de l'équipement et des transports.....p.418

Annonces et communications.....p.419

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

DECRET N°2018-0152/P-RM DU 15 FEVRIER 2018 PORTANT ABROGATION DE DECRETS PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions des décrets ci-après sont abrogées :

- n°2014-0892P-RM du 12 décembre 2014 portant nomination d'Inspecteurs généraux à l'Inspection générale de l'Education nationale, en ce qui concerne Monsieur **Mamadou KEITA**, N°Mle 347-83.V, Maître de Conférences, en qualité d'**Inspecteur général en Chef** ;
- n°2015-0735/P-RM du 11 novembre 2015 portant nomination de Monsieur **Amadou Abdou ALPHA**, N°Mle 395-31.K, Professeur principal de l'Enseignement secondaire, en qualité de **Chef de Cabinet** du ministre de l'Education nationale ;
- n°2015-0902/P-RM du 11 décembre 2015 portant nomination au Ministère de l'Education nationale, en ce qui concerne Monsieur **Moumine TRAORE**, N°Mle 473-65.Z, Maître de Conférences, en qualité de **Secrétaire général** ;
- n°2017-0142/P-RM du 08 mai 2017 portant nomination de Monsieur **Sarmoye BOUSSANGA**, N°Mle 0124-676.C, Administrateur de l'Action sociale, en qualité de **Chargé de mission** au Cabinet du ministre de l'Education nationale ;
- n°2017-0418/P-RM du 08 mai 2017 portant nomination au Cabinet du ministre de l'Education nationale, en ce qui concernent Monsieur **Housseïni TOURE**, Expert en matière électorale, en qualité de **Chargé de mission**, Monsieur **Nouhoum CISSE**, Agent commercial en qualité d'**Attaché de Cabinet** et de Monsieur **Massama SIDIBE**, N°Mle 937-96.V, Secrétaire d'Administration, en qualité de **Secrétaire particulier**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de l'Education nationale,
Housseïni Amion GUINDO

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2018-0153/P-RM DU 15 FEVRIER 2018
PORTANT ABROGATION DE DECRETS PORTANT
NOMINATION AU MINISTERE DE L'ELEVAGE ET
DE LA PECHE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions des décrets ci-après sont abrogées :

- n°2017-0434/P-RM du 19 mai 2017 portant nomination de Madame **MAIGA Aïssata NIARE**, Biologiste, en qualité de **Chargé de mission**, Monsieur **Mamadou Issa DIARRA**, Juriste, en qualité de **Chef de Cabinet** et de Monsieur **Sabatié DIARRA**, Gestionnaire, en qualité d'**Attaché de Cabinet**,

- n°2017-0534/P-RM du 21 juin 2017 portant nomination de Madame **DIA Kadidia TANGARA**, Journaliste, en qualité de **Chargé de mission**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Elevage et de la Pêche,
Madame KANÉ Rokia MAGUIRAGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0154/PM-RM DU 15 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DU DELEGUE GENERAL
A L'INTEGRATION AFRICAINE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°00-195/PM-RM du 19 avril 2000 portant création d'une Commission nationale pour l'Intégration africaine;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2018-0007/P-RM du 10 janvier 2018 fixant les intérim des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Mohamed AG AHMEDOU**, N°Mle 952-25.N, Inspecteur des Douanes, est nommé **Délégué général** de l'Intégration africaine.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 février 2018

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
ministre des Maliens de l'Extérieur
et de l'Intégration africaine par intérim,
Tiémán Hubert COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0155/PM-RM DU 15 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA
CELLULE D'APPUI A LA DECENTRALISATION/
DECONCENTRATION DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°09-100/PM-RM du 11 mars 2009 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration de l'Administration territoriale et des Collectivités locales ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Oumar Salif DIARRA**, N°Mle 0129-158.W, Professeur titulaire de l'Enseignement secondaire, est nommé **à la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration** du Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales, en qualité de **Chargé du Suivi des Programmes et Projets**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 février 2018

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubève MAIGA

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,
Mohamed AG ERLAF

Le ministre des Collectivités territoriales,
Alhassane AG HAMED MOUSSA

Le ministre du Développement local,
Soumana Mory COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2018-0156/PM-RM DU 15 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DE MEMBRES DE LA
CELLULE D'APPUI A LA DECENTRALISATION/
DECONCENTRATION DU MINISTERE DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°09-583/PM-RM du 29 octobre 2009 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration du Ministère de la Jeunesse et des Sports;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Les personnes dont les suivent sont nommées **membres** à la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration du Ministère de la Jeunesse et des Sports en qualité de :

I. Chargé de la Jeunesse :

- Madame **Fatoumata Diaby CAMARA**, N°Mle 0104-807.Z, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports ;

II. Chargé de la Planification et du Suivi-évaluation des activités :

- Madame **Aminata KEITA**, N°Mle 475-50.G, Professeur principal de l'Enseignement secondaire.

Les intéressées bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n°2011-694/PM-RM du 25 octobre 2011 portant nomination des membres de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration du Ministère de la Jeunesse et des Sports, en ce qui concerne Monsieur **Mandé Moussa DIAKITE**, N°Mle 352-23.B, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, en qualité de **Chargé de la Jeunesse** et Madame **Marie Célestine Catherine DAKOUE**, N°Mle 464-80.R, Administrateur de l'Action sociale, en qualité de **Chargé de Planification et de Suivi-évaluation des Activités**.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 février 2018

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubève MAIGA

Le ministre de la Jeunesse et de la Construction citoyenne,
Amadou KOITA

**Le ministre des Sports,
Maître Jean Claude SIDIBE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0157/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD-CADRE
DE FINANCEMENT PAR VENTE A
TEMPERAMENT ET DE L'ACCORD DE CREDIT-
BAIL, SIGNES A WASHINGTON (ETAT-UNIS
D'AMERIQUE), LE 10 OCTOBRE 2017 ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI
ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE
DEVELOPPEMENT (BID) EN VUE DU
FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION
DE LA CENTRALE ELECTRIQUE THERMIQUE
DE 100 MW A SIRAKORO**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n°2018-011/P-RM du 19 février 2018 autorisant la ratification de l'Accord-cadre de financement par vente à tempérament et de l'Accord de Crédit-bail, signés à Washington (Etats-Unis d'Amérique), le 10 octobre 2017 entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Islamique de Développement (BID) en vue du financement du projet de construction de la centrale électrique de thermique de 100 MW à Sirakoro ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont ratifiés, l'Accord-cadre de financement par vente à tempérament et l'Accord de Crédit-bail, signés à Washington (Etats-Unis d'Amérique), le 10 octobre 2017 entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Islamique de Développement (BID) en vue du financement du projet de construction de la centrale électrique thermique de 100 MW à Sirakoro d'un montant de :

- pour l'Accord-cadre de financement par vente à tempérament : 3 milliards 312 millions 582 mille 850 francs CFA ;
- un Accord de Crédit-bail : pour un montant ne dépassant pas 93 milliards 769 millions 53 mille 150 francs CFA.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Tiéman Hubert COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de l'Energie et de l'Eau,
Malick ALHOUSSEINI**

**DECRET N°2018-0158/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT APPROBATION DU MARCHE RELATIF
A LA FOURNITURE, A L'INSTALLATION ET A LA
MISE EN SERVICE DE CENTRALES HYBRIDES
PHOTOVOLTAÏQUES-DIESEL DANS TROIS (03)
LOCALITES (DIONDIORI, DIAFARABE ET
KOKRY) EN REPUBLIQUE DU MALI**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2014-0256/PM-RM du 10 avril 2014 déterminant les autorités chargées de la conclusion et de l'approbation des marchés et des délégations de service public ;

Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant Code des marchés publics et des délégations de service public ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est approuvé le marché relatif à la fourniture, à l'installation et à la mise en service de centrales hybrides photovoltaïques-diésel dans trois (03) localités (Diondiori, Diafarabé et Kokry) en République du Mali, pour un

montant de 2 milliards 452 millions 019 mille 214 (2.452.019.214) francs CFA toutes taxes comprises et un délai d'exécution de 49 semaines (343 jours), conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et le Groupement SAGEMCOM ENERGY ET SAGEMCOM MALI.

Article 2 : Le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de l'Energie et de l'Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de l'Energie et de l'Eau,
Malick ALHOUSSEINI**

**DECRET N°2018-0159/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DE HAUTS
FONCTIONNAIRES DE DEFENSE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des militaires ;

Vu le Décret n°99-451/P-RM du 31 décembre 1999 fixant les attributions et conditions de nomination des Hauts fonctionnaires de Défense ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les officiers des Forces armées et de Sécurité dont les noms suivent, sont nommés Hauts fonctionnaires de Défense auprès des départements ministériels ci-après :

1. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère des Mines et du Pétrole :

- Lieutenant-colonel de Gendarmerie Seydou MARIKO ;

2. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de l'Education nationale :

- Colonel Faguimba KEITA ;

3. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique :

- Lieutenant-colonel Nouhoum N'DIAYE ;

4. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère du Commerce et de la Concurrence :

- Colonel Harouna HAIDARA ;

5. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Culture :

- Colonel Batio TRAORE ;

6. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille :

Lieutenant-colonel Zaleha ABDOULAYE ;

7. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère du Développement industriel :

- Lieutenant-colonel Issa DIALLO ;

8. Haut fonctionnaire de Défense auprès du Ministère des Affaires Religieuses et du Culte :

- Lieutenant-colonel Abdoulaye Dantioko CAMARA.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Tièna COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0160/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DE LA SECRETAIRE
PARTICULIERE DU MINISTRE DES MINES ET DU
PETROLE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **TEMBELY Fatoumata SIMPARA**, Secrétaire de Direction, est nommée **Secrétaire particulière** du ministre des Mines et du Pétrole.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n°2016-0594/P-RM du 12 août 2016 portant nomination au Cabinet du ministre des Mines, en ce qui concerne Madame **Aminata DIALLO**, Secrétaire, en qualité de **Secrétaire particulière**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Mines et du Pétrole,
Professeur Tiémoko SANGARE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0161/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA
CELLULE DE PLANIFICATION ET DE
STATISTIQUE DU SECTEUR MINES ET ENERGIE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°07-020 du 27 février 2007 portant création des Cellules de Planification et de Statistique ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°07-166/P-RM du 18 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Cellules de Planification et de Statistique ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Monsieur **Mamadou SIDIBE**, N°Mle 0103-941.P, Inspecteur des Services économiques, est nommé **Directeur** de la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Mines et Energie.

Article 2 : Le présent décret qui abroge les dispositions du Décret n°2015-0291/P-RM du 05 mai 2015 portant nomination de Monsieur **Mohamed OUEDRAOGO**, N°Mle 0116-495.F, Ingénieur de la Statistique, en qualité de **Directeur** de la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Mines et Energie, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Mines et du Pétrole,
Professeur Tiémoko SANGARE

Le ministre de l'Energie et de l'Eau,
Malick ALHOUSSEINI

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2018-0162/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Allaye TESSOUGUE**, Juriste ;

Chargés de mission :

- Monsieur **Aliou Ahamadou SANGHO**, Ingénieur en Communication ;

- Monsieur **Daouda SANGARE**, N°Mle 477-22.A, Professeur de l'Enseignement fondamental ;

Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Samba DIALLO**, N°Mle 0136-522.N, Technicien des Constructions civiles.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du Décret n°2017-0036/P-RM du 30 janvier 2017 portant nomination de Monsieur **Ali GAKOYE**, N°Mle 0137-113.K, Aide-archiviste, en qualité d'**Attaché de Cabinet** du ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

**Le ministre de l'Habitat
et de l'Urbanisme,
Cheick Sidya SISSOKO dit Kalifa**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0163/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN
CHEF A L'INSPECTION DES DOMAINES ET DES
AFFAIRES FONCIERES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n° 00-060/P-RM du 28 septembre 2000 portant création de l'Inspection des Domaines et des Affaires foncières ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle général des Services publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n° 01-075/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection des Domaines et des Affaires foncières ;

Vu le Décret n° 10-650/P-RM du 08 décembre 2010 déterminant le cadre organique de l'Inspection des Domaines et des Affaires foncières ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Famory KEITA**, N°Mle 939-43.J, Magistrat, est nommé **Inspecteur en Chef** à l'Inspection des Domaines et des Affaires foncières.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n° 2017-0060/P-RM du 09 février 2017 portant nomination à l'Inspection des Domaines et des Affaires foncières, en ce qui concerne Monsieur **Bakary COULIBALY**, N°Mle 908-39.E, Ingénieur des Constructions civiles, en qualité d'**Inspecteur en Chef**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,
Cheick Sidya SISSOKO dit Kalifa**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0164/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE LA
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU
SECTEUR DES INFRASTRUCTURES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°09-009/P-RM du 4 mars 2009 portant création des Directions des Ressources humaines ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°09-136/P-RM du 27 mars 2009, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Directions des Ressources humaines ;

Vu le Décret n°10-162/P-RM du 23 mars 2010 portant répartitions des Directions des Ressources humaines entre les départements ministériels ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DE MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique de la Direction des Ressources Humaines du Secteur des Infrastructures est fixé comme suit :

| STRUCTURE /POSTE | CADRE/CORPS | CATEGORIE | EFFECTIF/ANNEE | | | | |
|-----------------------------------|--|-----------|----------------|----|-----|----|---|
| | | | I | II | III | IV | V |
| <u>DIRECTION</u> | | | | | | | |
| Directeur | Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Professeur/ Planificateur/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Journaliste et Réalisateur. | A | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur adjoint | Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Professeur/ Planificateur/ Magistrat/ Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Journaliste et Réalisateur. | A | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Billeteur | Contrôleur des Finances/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Services économiques | B2/B1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Comptable-matières adjoint | Contrôleur des Finances/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'administration/ Technicien des Ressources Humaines/ Attaché d'administration. | B2/B1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| <u>SECRETARIAT</u> | | | | | | | |
| Chef du Secrétariat | Secrétaire d'administration/ Attaché d'administration | B2/B1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Secrétaire | Secrétaire d'administration/ Attaché d'administration/ Adjoint d'administration/ Adjoint Secrétariat. | B2/B1/C | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Chargé d'Accueil et d'Orientation | Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Technicien des Ressources Humaines/ Attaché d'administration/ Adjoint d'administration/ Adjoint Secrétariat. | B2/B1/C | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |

| | | | | | | | |
|--|---|---------|---|---|---|---|---|
| Standardiste | Contractuel | - | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Chauffeur | Contractuel | - | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Chargé de Reprographie | Contractuel | - | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Planton | Contractuel | - | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Manœuvre | Contractuel | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Gardien | Contractuel | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATIQUE | | | | | | | |
| Chef de Centre | Ingénieur informaticien/ Administrateur des Arts et de la Culture/ Technicien de l'Informatique/ Technicien des Arts et de la Culture. | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chargé de la Documentation | Administrateur des Arts et de la Culture/ Technicien des Arts et de la Culture. | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chargé des Archives | Administrateur des Arts et de la Culture/ Technicien des Arts et de la Culture | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chargé Administration de Réseaux | Ingénieur informaticien/ Technicien de l'Informatique. | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chargé de Programmation informatique et de Base de Données | Ingénieur informaticien/ Technicien de l'Informatique. | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DIVISION GESTION DES CARRIERES | | | | | | | |
| Chef de Division | Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Planificateur. | A | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Section Gestion des Carrières Chef de Section | Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Ressources Humaines. | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chargé de la Gestion Administrative du Personnel | Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Technicien des Ressources Humaines. | A/B2/B1 | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 |

| | | | | | | | |
|--|---|---------|---|---|---|---|---|
| Chargé de l'Evaluation et de la motivation du personnel | Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Technicien des Ressources Humaines. | A/B2/B1 | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 |
| Section Dialogue social et Œuvres sociales Chef de Section | Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Professeur/ Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Maître/ Technicien supérieur des Ressources Humaines. | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chargé de la Sécurité sociale et des Œuvres sociales | Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Professeur/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Secrétaire d'administration/ Maître/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Technicien des Ressources Humaines/ Attaché d'administration. | A/B2/B1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chargé de la Gestion des conflits | Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Professeur/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Secrétaire d'administration/ Maître/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Technicien des Ressources Humaines/ Attaché d'administration. | A/B2/B1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |
| DIVISION REMUNERATIONS ET SYSTEME D'INFORMATION | | | | | | | |
| Chef de Division | Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor / Inspecteur des Services économiques/ Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur de l'Action sociale/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur. | A | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Section Rémunération Chef de Section | Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien supérieur des Ressources Humaines. | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

| | | | | | | | |
|---|--|---------|---|---|---|---|---|
| Chargé de Salaire | Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor / Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Technicien des Ressources Humaines/ Contrôleur des Impôts. | A/B2/B1 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Chargé Harmonisation Fichier Solde et Fichier Personnel | Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur civil / Contrôleur des Finances/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'administration / Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Technicien des Ressources Humaines/ Attaché d'administration/ Contrôleur des Impôts. | A/B2/B1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Section Système d'Information Chef de Section | Ingénieur informaticien/ Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Technicien de l'Informatique/ Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Journaliste et Réalisateur. | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chargé de Collecte et Traitement des Données | Ingénieur informaticien/ Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Technicien de l'Informatique/ Secrétaire Administration/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Technicien des Ressources Humaines/ Attaché d'administration. | A/B2/B1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Chargé des Statistiques | Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Administrateur civil/ Administrateur des Ressources Humaines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification. | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DIVISION FORMATION, EMPLOIS ET COMPETENCES | | | | | | | |
| Chef de Division | Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur civil/ Administrateur du Travail et Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Professeur/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur. | A | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Section Formation Perfectionnement et Recrutement Chef de Section | Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur civil/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Professeur/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification/ Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Maître. | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

| | | | | | | | |
|--|--|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Chargé de Formation et du Perfectionnement | Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur civil/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Professeur/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Maître/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien des Ressources Humaines/ Attaché d'administration. | A/B2/B1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Chargé des Concours et Recrutements | Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur civil/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Professeur/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Maître/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien des Ressources Humaines/ Attaché d'administration. | A/B2/B1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| <u>Section Cadre organique et Gestion prévisionnelle</u> Chef de Section | Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur civil/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Professeur/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification/ Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Maître. | A/B2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chargé des Cadres organiques | Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur civil/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Professeur/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Maître/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien des Ressources Humaines/ Attaché d'administration. | A/B2/B1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chargé de la Gestion des Emplois et Compétences | Administrateur des Ressources Humaines/ Administrateur civil/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Administrateur de l'Action sociale/ Professeur/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/ Technicien supérieur des Ressources Humaines/ Secrétaire d'administration/ Technicien supérieur de l'Action sociale/ Maître/ Technicien de la Statistique/ Technicien des Travaux de Planification/ Technicien des Ressources Humaines/ Attaché d'administration. | A/B2/B1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL | | | 57 | 57 | 60 | 60 | 60 |

Article 2 : Le présent décret abroge les dispositions du Décret n°10-207/P-RM du 13 avril 2010 déterminant le cadre organique de la Direction des Ressources Humaines du Secteur des Infrastructures.

Article 3 : Le ministre des Infrastructures et de l'Équipement, le ministre du Travail et de la Fonction publique, chargé des Relations avec les Institutions, le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre de l'Économie numérique et de la Communication, le ministre des Transports et du Désenclavement et le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Infrastructures
et de l'Équipement,
Madame TRAORE Seynabou DIOP**

**Le ministre du Travail et de la Fonction publique,
chargé des Relations avec les Institutions,
Madame DIARRA Raky TALLA**

**Le ministre de l'Économie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de l'Économie numérique
et de la Communication,
Arouna Modibo TOURE**

**Le ministre des Transports
Et du Désenclavement,
Moulaye Ahmed BOUBACAR**

**Le ministre de l'Habitat
et de l'Urbanisme,
Cheick Sidya SISSOKO dit Kalifa**

**DECRET N°2018-0165/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2017-0729/P-RM DU 21 AOUT 2017
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DES
SPORTS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2017-0729/P-RM du 21 août 2017 portant nomination au Ministère des Sports, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Lamine DIALLO**, Juriste, en qualité de **Chargé de mission**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Sports,
Maître Jean Claude SIDIBE**

**Le ministre de l'Économie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0166/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère des Collectivités territoriales en qualité de :

Secrétaire général :

- Monsieur **Séni TOURE**, N°Mle 931-61.E, Administrateur civil ;

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Chaga COULIBALY**, Comptable ;

Conseillers techniques :

- Madame **MAIGA Fadimata Cheick DIENTA**, N°Mle 0120-017.H, Inspecteur des Services économiques ;

- Monsieur **Mohamed Lamine COULIBALY**, N°Mle 919-29.T, Inspecteur des Finances ;

- Monsieur **Lansina DIARRA**, N°Mle 459-36.R, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural ;

Chargés de mission :

- Madame **TOURE Safiatou Aboubacar TOURE**, Psychopédagogue ;

- Monsieur **Abdoul Moutalib AG MAHAMAD**, Socio-Anthropologue ;

- Monsieur **Soumaguel OYAHIT**, Sociologue ;

Attaché de Cabinet :

- Lieutenant **Abderhamane AG ALMOUSTAPHA** ;

Secrétaire particulier :

- Madame **Mariam DEMBELE**, N°Mle 0122-258.E, Attaché d'Administration.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Collectivités territoriales,
Alhassane AG HAMED MOUSSA

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2018-0167/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION D'UN
ADMINISTRATEUR AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE
CESSIONS IMMOBILIERES (ACI)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ;

Vu l'Ordonnance n°92-001/P-CTSP du 15 janvier 1992 portant création de l'Agence de Cessions Immobilières ;

Vu la Loi n°92-02 du 27 août 1992 portant Code de Commerce en République du Mali ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Mamadou Tiény KONATE**, Ingénieur commercial, est nommé **Administrateur représentant l'Etat** au Conseil d'Administration de l'Agence de Cessions Immobilières.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,
Cheick Sidya SISSOKO dit Kalifa**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0168/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2016-0555/P-RM DU 03 AOUT 2016
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2016-0555/P-RM du 03 août 2016 portant nomination au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, sont abrogées, en ce qui concerne Madame **TRAORE Fatoumata DICKO**, N°Mle 0116-832.N , Maître de Conférences, en qualité de **Conseiller technique**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche scientifique,
Professeur Assétou Founè SAMAKE MIGAN**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0169/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2016-0590/P-RM DU 12 AOUT 2016
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA
JEUNESSE ET DE LA CONSTRUCTION
CITOYENNE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2016-0590/P-RM du 12 août 2016 portant nomination au Ministère de la Jeunesse et de la Construction citoyenne, sont abrogées, en ce qui concerne Madame **Mariam DIALLO**, Juriste, en qualité de **Chargé de mission**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de la Jeunesse et de la
Construction citoyenne, Porte-parole du
Gouvernement,
Amadou KOITA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0170/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DES DROITS DE L'HOMME**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **Tiouta TRAORE**, N°Mle 497-76.L, Journaliste et Réalisateur, est nommée **Conseiller technique** au Secrétariat général du Ministère des Droits de l'Homme.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Droits de l'Homme,
Maître Kadidia SANGARE COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0171/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Mamadou COUMARE**, N°Mle 941-83.E, Maître Assistant, est nommé **Conseiller technique** au Secrétariat général du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Professeur Assétou Founè SAMAKE MIGAN**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0172/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DU CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifié, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements Publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°01-051/P-RM du 25 septembre 2001, modifiée, portant création du Centre national des Œuvres universitaires ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel **Ousmane DEMBELE** est nommé **Directeur général** du Centre national des Œuvres universitaires.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Professeur Assétou Founè SAMAKE MIGAN**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0173/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
NATIONAL DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2017-061 du 18 décembre 2017 portant création de la Direction nationale de l'Economie numérique ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2018-0074/P-RM du 29 janvier 2018 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale de l'Economie numérique ;

Vu le Décret n°2018-0075/P-RM du 29 janvier 2018 fixant le cadre organique de la Direction nationale de l'Economie numérique ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Docteur **Hamidou TOGO**, N°Mle 0135-134.L, Professeur de l'Enseignement supérieur, est nommé **Directeur national** de l'Economie numérique.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

**Le ministre de l'Economie numérique
et de la Communication,**
Arouna Modibo TOURE

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,**
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2018-0174/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DU
DEVELOPPEMENT LOCAL**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère du Développement local en qualité de :

Conseillers techniques :

- Monsieur **Ibrahim ARBONCANA**, N°Mle 977-55.Y, Ingénieur de la Statistique ;
- Monsieur **Oumar TOUNKARA**, N°Mle 769-75.W, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural ;
- Monsieur **Ichiaka KEITA**, N°Mle 0118-321.F, Magistrat;

Chargés de mission :

- Monsieur **Mohamed Ould MAMOUNY**, Journaliste-Communicateur ;
- Madame **Aïchatou CISSE**, Juriste.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre du Développement local,
Soumana Mory COULIBALY

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,**
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2018-0175/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
GENERAL DU MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE
L'EAU**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Moussa CISSE**, N°Mle 0104-570.E, Ingénieur de l'Industrie et des Mines, est nommé **Secrétaire général** du Ministère de l'Energie et de l'Eau.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n°2016-0851/P-RM du 08 novembre 2016 portant nomination a Ministère de l'Energie et de l'Eau, en ce qui concerne Monsieur **Ismail Oumar TOURE**, N°Mle 907-13.A, Ingénieur des Constructions civiles, **Secrétaire général**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de l'Energie et de l'Eau,
Malick ALHOUSSEINI

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2018-0176/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA
COMMISSION DE REGULATION DE
L'ELECTRICITE ET DE L'EAU (CREE)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n°00-019/P-RM du 15 mars 2000 portant organisation du service public de l'électricité ;

Vu l'Ordonnance n°00-020/P-RM du 15 mars 2000 portant organisation du service public de l'Eau ;

Vu l'Ordonnance n°00-021/P-RM du 15 mars 2000 portant création et organisation de la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°00-184/P-RM du 14 avril 2000 fixant les modalités d'application de l'Ordonnance n°00-021/P-RM du 15 mars 2000 portant création et organisation de la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Mouroukoro SANGARE** est nommé **membre** de la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE), en qualité de **Commissaire Analyste financier**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge les dispositions du Décret n°2012-554/P-RM du 26 septembre 2012 portant nomination de Monsieur **Ismaila KONATE**, en qualité de **Commissaire Analyste financier** à la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE), sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de l'Energie et de l'Eau,
Malick ALHOUSSEINI

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2018-0177/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME,
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **KEITA Yiraba KEITA**, N°Mle 0104-001.H, Inspecteur des Finances, est nommée **Conseiller technique** au Secrétariat général du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de la Promotion de la Femme,
de l'Enfant et de la Famille,
Madame TRAORE Oumou TOURE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0178/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
GENERAL DU MINISTERE DE
L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Babahamane A. MAIGA**, N°Mle 789-39.E, Administrateur civil, est nommé **Secrétaire général** du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge les dispositions n°2017-0464/P-RM du 12 juin 2017 portant nomination de Monsieur **Allaye TESSOUGUE**, N°Mle 397-47.D, en qualité de **Secrétaire général** au Ministère de l'Administration territoriale, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,
Mohamed AG ERLAF

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2018-0179/P-RM DU 19 FEVRIER 2018 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2017-0583/P-RM DU 18 JUILLET 2017 PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES AU SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA REFORME DE L'ETAT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2017-0583/P-RM du 18 juillet 2017 portant nomination de **Conseillers techniques** au Secrétariat général du Ministère des Droits de l'Homme et de la Réforme de l'Etat, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Zoumana DIARRA**, N°Mle 0145-876.T, Professeur de l'Enseignement supérieur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubève MAIGA

Le ministre des Droits de l'Homme,
Maître Kadidia SANGARE COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2018-0180/P-RM DU 19 FEVRIER 2018 PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSION AU CABINET DU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Allaye Oumar GUINDO**, Socio-anthropologue, est nommé **Chargé de mission** au Cabinet du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubève MAIGA

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,
Mohamed AG ERLAF

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0181/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DU GOUVERNEUR DE
LA REGION DE KOULIKORO**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°107/P-RM du 28 avril 1983, modifié, instituant l'uniforme réglementaire pour les Inspecteurs de l'Intérieur et le personnel de commandement civil de l'Administration territoriale ;

Vu le Décret n°07-142/P-RM du 23 avril 2007 fixant les taux de l'indemnité de représentation et de responsabilité et de la prime de fonction spéciale allouées aux représentants de l'Etat dans les collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2015-0067/P-RM du 13 février 2015 déterminant les conditions de nomination et les attributions des Chefs des circonscriptions administratives ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel Mamary CAMARA de l'Armée de Terre est nommé **Gouverneur** de la Région de Koulikoro.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du Décret n°2015-0739/P-RM du 11 novembre 2015 portant nomination de Gouverneurs de Région, en ce qui concerne Monsieur Sékou COULIBALY, N°Mle 430-20.Y, Administrateur civil, en qualité de **Gouverneur** de la Région de Koulikoro, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation,
Mohamed AG ERLAF**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0182/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DE L'AUTORITE ROUTIERE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifié, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements Publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°00-051/P-RM du 04 août 2000 portant création de l'Autorité routière ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°01-283/P-RM du 03 juillet 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Autorité routière, ainsi que les modalités d'exécution des travaux éligibles au financement de l'Autorité routière ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **Lalla KOITE**, Ingénieur du Génie civil, est nommée **Directeur général** de l'Autorité routière.

Article 2 : Le présent décret qui abroge les dispositions du Décret n°2015-0172/P-RM du 11 mars 2015 portant nomination de Monsieur **Moulaye Ahmed Boubacar dit Baba Moulaye**, Gestionnaire, en qualité de **Directeur général** de l'Autorité routière, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Transports et du Désenclavement,
Moulaye Ahmed BOUBACAR

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2018-0183/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DE L'ATTACHE DE
CABINET DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DU
DESENCLAVEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Abdoulaye Aliou MAIGA**, Gestionnaire, est nommé **Attaché de Cabinet** du ministre des Transports et du Désenclavement.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du Décret n°2017-0489/P-RM 12 juin 2017 portant nomination au Ministère des Transports, en ce qui concerne Monsieur **Tidiani SIDIBE**, Agent commercial, en qualité d'**Attaché de Cabinet** du ministre des Transports, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Transports et du Désenclavement,
Moulaye Ahmed BOUBACAR

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2018-0184/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT MODIFICATION DU DECRET N°2017-
0641/P-RM DU 28 JUILLET 2017, MODIFIE,
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE
GESTION DU FONDS D'ACCES UNIVERSEL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2016-001/P-RM du 26 janvier 2016 portant création de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès universel ;

Vu le Décret n°2016-0024/P-RM du 26 janvier 2016 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès universel ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : L'article 1er du Décret n°2017-0641/P-RM du 28 juillet 2017, modifié, portant nomination des membres du Conseil d'Administration **de l'Agence** de Gestion du Fonds d'Accès universel, est modifié comme suit :

I- Représentants des pouvoirs publics :

- Monsieur **Bangaly N'Ko TRAORE**, représentant du ministre chargé des Finances ;
- Monsieur **Abdoulaye Z. TOURE**, représentant du ministre chargé de la Sécurité ;

II- Représentants des usagers :

- Monsieur **Modibo CISSE**, représentant de l'Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriales.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n°2017-0641/P-RM du 28 juillet 2017, modifié, portant nomination des membres du Conseil d'administration **de l'Agence** de Gestion du Fonds d'Accès universel, en ce qui concerne Messieurs **Sidi AL Moctar OUMAR**, représentant du ministre chargé des Finances, **Mamadou SOUGOUNA**, représentant du ministre chargé de la Sécurité et **Amadou Baba BARRY**, représentant de l'Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriales, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

**Le ministre de l'Economie numérique
et de la Communication,**
Arouna Modibo TOURE

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,**
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2018-0185/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT
NATIONAL D'INGENIERIE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE (INIFORP)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°96-015 du 13 février 1996 portant statut général des Etablissements publics à caractère scientifique ou culturel ;

Vu l'Ordonnance n°2013-009/P-RM du 28 août 2013 portant création de l'Institut national d'Ingénierie de Formation professionnelle ;

Vu le Décret n°2013-672/P-RM du 28 août 2013 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Institut national d'Ingénierie de Formation professionnelle;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : La liste nominative des **membres** du Conseil d'administration de l'Institut national d'Ingénierie de Formation professionnelle est fixée ainsi qu'il suit :

III- Représentants des pouvoirs publics :

- Monsieur **Amadou OUANE**, représentant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur ;

- Monsieur **Ogobassa SAYE**, représentant du ministre chargé de l'Enseignement technique et professionnel;

- Monsieur **Ismaïla OUATTARA**, représentant du ministre chargé de l'Équipement ;

- Docteur **Anna Réjane KONE DEMBELE**, représentant du ministre chargé de l'Agriculture ;

- Monsieur **Mamadou KONATE**, représentant du ministre chargé des Mines ;

- Madame **AG ERLESS Oumou COULIBALY**, représentant du ministre chargé de l'Industrie ;

- Monsieur **Mohamed Ag ABDINE**, représentant du ministre chargé de l'Artisanat ;

- Monsieur **Issa KEITA**, représentant du ministre chargé des Finances ;

- Madame **MAIGA Aïssata NIARE**, représentant du ministre chargé de l'Élevage et de la Pêche ;

- Monsieur **Hassane OMBOTIMBE**, représentant du ministre chargé de la Santé ;

- Monsieur **Salifou MAIGA**, représentant du ministre chargé du Développement social ;

IV- Représentants des Chambres consulaires :

- Monsieur **Fily MALLE**, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali ;

- Monsieur **Ousmane KONE**, représentant de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture du Mali ;

- Monsieur **Sékou Mamadou SANGARE**, représentant de l'Assemblée permanente des Chambre de Métiers du Mali ;

- Madame **MAIGA Seynabou COULIBALY**, représentant de la Chambre des Mines ;

- Monsieur **Ibrahima COULIBALY**, représentant de la Confédération des Organisations paysannes ;

V- Représentant du Haut Conseil des Collectivités :

- Monsieur **Elhadj Gamni AG IGASTHEN** ;

VI- Représentant du Haut Conseil des Collectivités :

- Monsieur **Mahamadou DIARRA**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle,
Maouloud BEN KATTRA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2018-0186/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2017-0495/P-RM DU 12 JUIN 2017
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE
L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA
COMMUNICATION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2017-0495/P-RM du 12 juin 2017 portant nomination au Ministère de l'Economie numérique et de la Communication, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Aguibou Maki TALL**, Expert en Développement Telecom, en qualité de **Chargé de mission**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

**Le ministre de l'Economie numérique
et de la Communication,**
Arouna Modibo TOURE

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,**
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2018-0187/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DE DIRECTEURS
REGIONAUX DE LA PROTECTION CIVILE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2015-002 du 30 janvier 2015, modifiée, portant
statut des fonctionnaires de la Protection civile ;

Vu le Décret n°2016-1001/P-RM du 30 décembre 2016
portant plan de carrière des fonctionnaires de la Protection
civile,

DECRETE :

Article 1er : Les fonctionnaires de la Protection civile ci-
dessous désignés sont nommés en qualité de :

Directeur régional de la Protection civile de Koulikoro :

· Commandant Sapeur-pompier **Sibiry Yoro KONE.**

**Directeur régional de la Protection civile de
Tombouctou :**

· Commandant Sapeur-pompier **Nouhoum S. DIAKITE.**

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal
officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

**DECRET N°2018-0188/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE A TITRE POSTHUME**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création
des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant
création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux,

DECRETE :

Article 1er : Feu **Cheick Albourkadri Djedani
MALIKITE**, Ancien traducteur-interprète à l'Union
Africaine, est nommé au grade de **Chevalier de l'Ordre
national du Mali** à titre posthume.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux est
chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré
et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

**DECRET N°2018-0189/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création
des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant
création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux,

DECRETE :

Article 1er : Madame **MALIKITE Marie-Claude
Simone FOULACHON** est nommée au grade de
Chevalier de l'Ordre national du Mali.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux est
chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré
et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

**DECRET N°2018-0190/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux,

DECRETE :

Article 1er : Docteur **Lassana KONATE**, Cardiologue à l'hôpital Mohamed VI de Rabat au Maroc, est nommé au grade de **Chevalier de l'Ordre national du Mali**.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2018-0191/P-RM DU 19 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION DE CHARGES DE
MISSION AU CABINET DU MINISTRE DE
L'EDUCATION NATIONALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Chargés de mission** au Cabinet du ministre de l'Education nationale :

- Monsieur **Oumarou KODIO**, Planificateur ;

- Madame **Fatoumata TOURE**, Linguiste.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 février 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Education nationale,
Housseïni Amion GUINDO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0192/PM-RM DU 22 FEVRIER 2018
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA
CELLULE D'APPUI A LA DECENTRALISATION/
DECONCENTRATION DE L'EQUIPEMENT ET DES
TRANSPORTS**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°09-144/PM-RM du 1er avril 2009 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration de l'Equipelement et des Transports ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2018-0007/P-RM du 10 janvier 2018 fixant les intérimis des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Madame **Astan SAMAKE**, N°Mle 0109-163.Z, Administrateur des Ressources humaines, est nommée **Chargé du Partenariat et de l'Appui-conseil** à la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration de l'Equipement et des Transports.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 22 février 2018

Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Infrastructures
et de l'Equipement,
Madame TRAORE Seynabou DIOP

Le ministre des Transports
et du Désenclavement,
Moulaye Ahmed BOUBACAR

Le ministre du Commerce
et de la Concurrence,
ministre de l'Economie
et des Finances par intérim,
Abdel Karim KONATE

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°479/P-C.T-2012 en date du 31 mars 2012, il a été créé une association dénommée : «Association Malienne pour la Construction Citoyenne et du Vivre Ensemble, abrégé (AMACVE).

But : Promouvoir la citoyenneté active et participative ; cultiver le vivre ensemble et la cohésion sociale, lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation ; accompagner les activités de paix et de réconciliation ; promouvoir les œuvres artistiques, sportives comme maillon de rapprochement des facteurs identitaires ; favoriser l'insertion sociale économique des jeunes et femmes ; combattre la violence faites aux personnes vulnérables (enfants et femmes) ; promouvoir la culture de l'éducation, de la santé, l'assainissement et de l'hygiène ; lutter contre l'immigration clandestine.

Siège Social : Abaradjou/Commune Urbaine Tombouctou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Salaha MAÏGA

Secrétaire général : Aboubacrine MAÏGA

Secrétaire général : Abdoul AZIZ

Secrétaire chargé de la communication et des technologies de l'information : Ibrahim AMADOU

Secrétaire chargé de la communication et des technologies de l'information adjoint : Mohamed Salaha KOYRAKOY

Secrétaire chargée de la promotion féminine : Fatoumata HARBER

Secrétaire chargée de la promotion féminine adjointe : Assetou FOFANA

Secrétaire chargée de l'économie et des finances : Oumou HAÏDARA

Secrétaire chargé de l'économie et des finances adjoint : Lamine CISSE

Secrétaire chargé de la culture des sports et loisirs : Abdoul Aziz CISSE

Secrétaire chargé de la culture des sports et loisirs adjointe : Fatoumata MAÏGA

Secrétaire chargé de l'organisation 1 : Sidiki MOUSSA
Secrétaire chargé de l'organisation 2 : Kalil HANDANE

Secrétaire chargé de l'organisation 3 : Ousmane YATTARA

Secrétaire chargé des comptes : Elmoctar Oumar

Secrétaire chargé des comptes adjointe : Aïcha HAÏDARA

Suivant récépissé n°161/P-CK en date du 30 décembre 2014, il a été créé une association dénommée : «Association Pour le Progrès de Guémoucouraba», en abrégé (APPG).

But : Promouvoir le développement socio-économique et culturel du village de Guémoucouraba et développer l'entraide et la solidarité entre les ressortissants, etc.

Siège Social : Guémoucouraba.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Yassa DIARRA

Vice-président : Baha MAGASSA

Vice-président adjoint : Cheicknè KONATE

Secrétaire général : Ali MAGASSA

Secrétaire à l'information : Fion MAGASSA

Secrétaire à la communication : Founè DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Sidy MAGASSA

Trésorier général (comptable) : Dramane MAGASSA

Trésorier général adjoint (comptable adjoint) : Boukary MAGASSA

Secrétaire aux sports : Siradjou SOW

Secrétaire aux sports adjoint : Mahamadou MAGASSA

Secrétaire aux conflits : Makansiré MAGASSA

Suivant récépissé n°062/P-CK en date du 13 juin 2016, il a été créé une association dénommée : Association «Nouvelles Initiatives pour le Développement de la Commune de Tafacirga », abrégé (ANIDCT).

But : Améliorer les systèmes de production agricole et animale par le renforcement des capacités techniques, matérielles et humaines des opérateurs ; améliorer la production halieutique par l'introduction de la pisciculture sur fond d'empoissonnement des mares existantes et la création d'étangs piscicoles ; créer de nouvelles filières dans le domaine agropastoral ; créer de véritables chaînes de valeurs dans l'agrobusiness.

Siège Social : Tafacirga (commune rurale de Tafacirga).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Issa SOUMARE

Secrétaire général : Amara DOUKANSY

Membres :

- Samba BATHILY
- Habibou FADE

Secrétaire chargé des projets : Daouda DIOMBERA

2ème Trésorière : Mariam TRAORE

Membres :

- Sambo NIMAGA
- Sékou THIAM
- Djibril CAMARA

Secrétaire adjoint chargé des projets : Harouna DIALLO

Secrétaire à la communication : Abdoulaye BATHILY

Secrétaire aux relations extérieures : Barka DIAKITE

Secrétaire général adjoint : Adama MAREGA

Vice-président : Mamadou TRAORE

Secrétaire aux conflits : Birama F. SOUMARE

2ème Secrétaire aux conflits : Hawa NAMBOUNOU

2ème Secrétaire chargée des projets : Niamé SAKILIBA

Trésorière : Mayete DRAME

Secrétaire à l'organisation : Mamadou SOUMARE

1er Commissaire aux comptes : Fousseyni KONE

Membres :

- Birama GORIBE
- Gata NAMBOUNOU

2ème Commissaire aux comptes : Samba BATHILY

Membres :

- Mamadou F. KANOUTE
- Abdoul K. DIAKITE
- Lassana FADE
- Kadia MAREGA
- Coumba N'DIAYE
- Haby SAKILIBA
- Soumaïla GASSAMA

Suivant récépissé n°285/CKTI en date du 06 septembre 2016, il a été créé une association dénommée : « Kotognogotala des Femmes des Logements sociaux de N'Tabakoro ».

But : Promouvoir la formation des femmes dans les centres de formation ; organiser des activités sur l'hygiène et l'assainissement ; lutter contre le paludisme VIH/SIDA et la santé reproductive, etc.

Siège Social : N'Tabakoro (Commune de Kalaban Coro).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Adiara COULIBALY

Vice présidente : Sokona SOUMOUNOU

Secrétaire générale : Aïchatou FOFANA

Secrétaire générale : Fatoumata WANE

Trésorière générale : Fatoumata DIAKITE

Trésorière générale adjointe : Mariam BABY

Secrétaire aux conflits : Kadi M'BAYE

Secrétaire aux relations extérieures : Kadi DIABATE

Secrétaire à l'organisation : Adam KANTE

Secrétaire à l'information : Alima MARIKO

Suivant récépissé n°0834/G-DB en date du 29 septembre 2016, il a été créé une association dénommée : Association d'Entraide et de Solidarité, « Niogon Dèmè Ton ».

But : Sensibiliser les populations sur les activités d'assainissement ; défendre les coutumes et cultures, etc.

Siège Social : Niaréla, Rue 27, Porte 33.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Mme DIAWARA Dado CAMARA

1ère Vice-présidente : Mme TOGO Fatoumata COULIBALY

2ème Vice-présidente : Mme DIAWARA Ramata BAH

3ème Vice-présidente : Mme KEÏTA Fatoumata SOUCKO

4ème Vice-présidente : Mme KEÏTA Astou SAMAKE

Secrétaire générale : Mme Maïmouna NIARE

Secrétaire administratif : Mamoutou KEÏTA

Trésorière générale : Mme CAMARA Absétou CAMARA

Trésorier général adjoint : Ladji SOUMARE

Secrétaire à la communication : Goudia KONATE

Secrétaire à la communication adjoint : Ousmane GUIMBAYARA

Secrétaire à l'organisation : Mme Namarama KEÏTA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Badara SIDIBE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Waly TEKETE

Secrétaire aux questions financières : Dramane COULIBALY

Secrétaire aux questions financières adjointe : Mme TOUNKARA Coumba COULIBALY

Commissaire aux comptes : Oualy DIAWARA

Secrétaire aux conflits : Modibo KANSSAYE

Secrétaire aux conflits adjointe : Mme TOURE Assétou NIARE

Secrétaire à la mutualité : Mme Nènè SOUKOUNA

Secrétaire à la mobilisation : Abdoulaye dit Daye KONE

Secrétaire à la mobilisation 1ère adjoint : Mme Daly DIAWARA

Secrétaire à la mobilisation 2ème adjoint : Bakary KANTE

Secrétaire à la mobilisation 3ème adjoint : Bassidiky DEMBELE

Secrétaire à la mobilisation 4ème adjointe : Mme DIALLO Bastan COULIBALY

Suivant numéro d'immatriculation n°N2017-D9C2/0061/B en date du 04 juillet 2017, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative des Ressortissants de la Bande Sahélo Saharienne de Lutte Contre les Déprédateurs des Cultures et des Paturages en Commune II du District de Bamako, «SCOOCRBSDDS».

But : Promouvoir l'esprit coopératif entre ses membres ; renforcer la solidarité entre les membres ; améliorer la situation socio-économique de ses membres ; réduire, au bénéfice de ses membres et par l'effort commun de ceux-ci, le prix de revient et le cas échéant, le prix de vente de certains produits ou de certains services ; améliorer la qualité marchande des produits livrés aux consommateurs ; développer et de valoriser au maximum la production de ses membres ; améliorer le niveau de formation et de savoir faire dans la gestion de leurs entreprises, métiers ou exploitations ; développer les relations avec l'administration, les partenaires techniques et financiers ; représenter les membres pour la défense de leurs intérêts.

Siège Social : Bamako, Hippodrome Rue 324, Porte 180.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

CONEIL D'ADMINISTRATION

Président : Abdoulaye KEBE

Vice-président : Djénéberye KEBE

Trésorier Caissier : Madani TRAORE

Trésorier comptable : Mamadou Oumar DIARRA

Secrétaire à la formation : Tidjany KONATE

Secrétaire à l'organisation et à l'information : Binta GASSAMBA

Secrétaire à l'approvisionnement : Abdoulaye DIAKITE

Secrétaire à l'équipement : Samba DIAWARA

Secrétaire à la mobilisation : Issa TRAORE

Secrétaire aux crédits : Sadjan DIAWARA

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Président : Mady COULIBALY

Membres :

- Issa DIABY
- Mamadou KEBE
- Oussy DOUCOURE
- Kalilou DIABY

Suivant récépissé n°0379/G-DB en date du 14 août 2017, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants de Diatoula Cité I», (Diatoula Commune rurale de Kalaban-coro, Cercle de Kati, Région de Koulikoro, abrégé (ARD-Cité I).

But : Contribuer au développement socioéconomique et culturel du village, etc.

Siège Social : Kalaban-coura Sud à Coté de l'Ecole Publique de Garantigoubougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Djibril COULIBALY

Vice-présidente : Mme MAÏGA Nematou DIARRA

Secrétaire administratif : Abdoul Wahab Chouffi

Secrétaire administratif adjoint : Moriba SIDIBE

Trésorier général : Mahamoud HAÏDARA

Trésorière générale adjointe : Mme SIDIBE Aridiana DIOURA

Secrétaires à l'organisation :

- Ibrahima MARIKO
- Moussa TRAORE
- Mme Maïmouna DIALLO

Secrétaires à l'information :

- Moussa YEBESSE,
- Mme TOGOLA Kadidia GARANGO

Secrétaire à la solidarité : Dr. Kalilou Salia DAOU

Secrétaire aux relations extérieures : Moumine DEMBELE

Secrétaires à l'émancipation des femmes et de l'enfant :

- Mme TOUNKARA Binta COULIBALY
- Mme COULIBALY Oumou TRAORE

Secrétaires aux conflits :

- Cheick Tidiane DIARRA
- Hamidou MAÏGA

Suivant récépissé n°0403/G-DB en date du 25 août 2017, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants du Village de N'Tjibougou», (Cercle de Sikasso, Région de Sikasso), en abrégé (ARVNTJI).

But : Apporter assistance à tout ressortissant du village de N'Tibougou en difficulté, hors du village et qui est membre de l'association, etc.

Siège Social : Banconi-plateau, Rue 40, Porte 160.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Amadou TOGORA

Trésorier général : Yaya TOGORA

Trésorier général adjoint : Lassina TRAORE

Secrétaire général : Alassane TOGORA

Secrétaire administratif : Seydou TOGORA

Secrétaires à l'organisation :

- Sinaly TOGORA
- Salimata TOGORA

Secrétaires au développement :

- Salia TOGORA
- Mah TOGORA

Secrétaire à l'information : Oumar TOGORA

Président du comité de surveillance : Siaka TOGORA

Secrétaire du comité de surveillance : Drissa TOGORA

Suivant récépissé n°0497/G-DB en date du 29 septembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association pour l'Education et la Santé», en abrégé (ASESA-MALI).

But : Les cours de soutiens scolaires, le club d'anglais et les campagnes de sensibilisation en matière de santé, etc.

Siège Social : Sébénikoro, Rue 622, Porte 138.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mohamed Malick DICKO

Secrétaire général : Idrissa Ould DICKO

Trésorier : Yaya SIDIBE

Secrétaire à la communication : Ibrahim Sara SISSOKO

Secrétaire à la communication : Yaya HAÏDARA

Secrétaire à l'organisation : Idrissa KOUROUMA

Secrétaire à l'organisation : Fakoma KANOUTE

Commissaire aux comptes : Bakari SIDIBE

Commissaire aux comptes : Fanta Ma DICKO

Secrétaire aux relations extérieures : Mohamed Lamine KANTE

Suivant récépissé n°0529/G-DB en date du 17 octobre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Nyetaka-So des Commerçants et Contribuables aux Alentours de la Grande Mosquée de Bamako», abrégé (A.Ny.Co.Mo).

But : Participer au développement socioéconomique et culturel des commerçants et contribuables membres de l'association, etc.

Siège Social : Bagadadji, en face de la grande mosquée de Bamako, Rue 503, porte 120.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Ali Ousmane DIALLO

Vice-président : Muoka CHINEDOU

Secrétaire général : Sambala CAMARA

Secrétaire général adjoint : Dey Ould MOHAMED

Secrétaire aux relations extérieures : El Moustapha Ahmed TALEB

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Mamadou FOFANA

Trésorier général : Mamadou DEMBELE

Trésorier général adjoint : Amadou TRAORE

Commissaire aux comptes : Bakary SYLLA

Commissaire aux comptes adjoint : Lassana DEMBELE

Secrétaire à l'organisation et à la sensibilisation : Karamoko SANOGO

Secrétaire à l'organisation et à la sensibilisation adjoint : Abdoul Malick IDI

Secrétaire à la Médiation : Souleymane KOTTY

Secrétaire adjoint à la Médiation : Boubacar COULIBALY

Suivant récépissé n°0553/G-DB en date du 19 octobre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Yirwere PULAANKU», (langue peulh qui signifie développement).

But : Concevoir, d'exécuter et de suivre la réalisation des projets d'ordre communautaires civiques et des événements festifs, etc.

Siège Social : Sogoniko Halles de Bamako, Rue BMS.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Demba Haman SIDIBE

1er Vice-président : Amadou BAH

3ème Vice-président : Boucari HAÏDARA

Secrétaire général : Abdou Kane DIALLO

Secrétaire général adjoint : Ibrahim DIALLO

Secrétaire aux affaires juridiques : Assoumaou BARRY

Trésorier général : Bah DIALLO

Secrétaire au développement, à la protection de la nature : Sambourou DIALLO

Secrétaire aux affaires sociales culturelles : Ibrahim BOCOUM

Secrétaire aux affaires sociales culturelles adjointe : Hassanatou BA H

Secrétaire à l'éducation à l'alphabétisation et à la formation des jeunes : Hassana LANDOURE

Secrétaire à l'organisation : Seydou KELLY

Secrétaire à la promotion de la femme et protection de l'enfant : Mme Aïssata SIDIBE

Commissaire aux comptes : Oumou BAH

Commissaire aux conflits : Amadou Ali BOCOUM

Commissaire aux conflits adjoint : Aly COULIBALY

Suivant récépissé n°0587/G-DB en date du 27 octobre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Madou-Bolé de Mandiakuy», (cercle de Tominan, région de Ségou), en abrégé (AMBM).

But : Unir les membres pour mieux se connaître ; promouvoir l'unité, la solidarité et la fraternité des ressortissants du quartier de Bolé de Mandiakuy, etc.

Siège Social : Kalaban-coura, Rue 537, Porte 20.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Papa Alain DAKOUO

Secrétaire général : Michel DAKOUO

Trésorière générale : Rosalie DEMBELE

Trésorière générale adjointe : Jeanne Yvette DAKOUO

1er Commissaire aux comptes : Tiowa Alexis DAKOUO

2ème Commissaire aux comptes : André DAKOUO

Secrétaire à l'information et à la communication : Ernest DAKOUO

1er Secrétaire à l'organisation : Alfred DAKOUO

2ème Secrétaire à l'organisation : Bruno DAKOUO

Secrétaire aux relations extérieures et du partenariat : Sina Pascal DAKOUO

Secrétaire à la promotion féminine : Constantine DAKOUO

Secrétaire aux affaires sociales : Frère Emma DAKOUO

Secrétaire à la jeunesse et aux sports : Papa Serge DAKOUO

Secrétaire à l'éducation et à la culture : Joseph DAKOUO

Secrétaire aux conflits : Pa'a Bienvenu DAKOUO

Suivant récépissé n°0591/G-DB en date du 27 octobre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association des Educatrices pour l'Accès au Savoir à Tous», «AS-DOUDJIGUI».

But : Contribuer efficacement à la promotion de l'enfant malien par ses actions de tous les jours elles souhaitent participer activement au développement socioéconomique, culturel et éducatif de l'enfant malien, etc.

Siège Social : Faladié Sokoro, Rue 224, Porte 254.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Aïssatou Hamadou GASSAMBA

Vice président : Ténéman KEÏTA

Secrétaire administrative : Dicourou CISSE

Secrétaire administrative adjointe : Aminata TOURE

Trésorière générale : Fatoumata Arafa KEÏTA

Trésorier général adjoint : Souleymane MAÏGA

Secrétaire à l'éducation et à la formation : Aly GANABA

Secrétaire à l'éducation et à la formation adjoint : Hamey CISSE

Secrétaire à l'organisation : Aïssa BA

Secrétaire à l'organisation adjointe : Fadi BOURI

Secrétaire à l'information et à la communication : Dico DIAWARA

Secrétaire à l'information et à la communication adjoint : Ibrahim KONE.

Commissaire aux comptes : Ami SEYBA

Commissaire aux comptes 1er adjoint : Abdoulaye DIARRA

Commissaire aux comptes 2ème adjoint : Moussa DIALLO

Suivant récépissé n°325/PCS en date du 02 novembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes Ressortissants de Sama-Foulala», abrégé « A.J.R.S ».

But : Entreprendre des initiatives pour le développement du village, de la Commune dans le cadre de l'éducation, santé, etc.

Siège Social : Sama-Foulala, Commune rurale dudit.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mohamed DIARRA

Secrétaire général : Salif COULIBALY

Secrétaire général adjoint : Sékou Bagri DIARRA

Secrétaire administratif : Beh COULIBALY

Secrétaire administratif : Mamoutou COULIBALY

Trésorier général : Daouda DIARRA

Trésorière adjointe : Nana DIARRA

Secrétaire au développement : Issa COULIBALY

Secrétaire au développement adjoint : Bakary COULIBALY

Secrétaire à l'environnement : Youssouf COULIBALY

Secrétaire à l'environnement adjoint : Bakary SACKO

Secrétaire à la communication : Founémory COULIBALY

Secrétaire à la communication adjoint : Daouda COULIBALY

Secrétaire à l'organisation : Issa TRAORE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Bréhima DEMBELE

Secrétaire aux conflits : Madou COULIBALY

Secrétaire adjoint aux conflits : Moussa COULIBALY

Secrétaire aux relations extérieures : Moussa TANGARA

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Lassiné COULIBALY

Secrétaire à la Solidarité : Boi DIARRA

Secrétaire à la solidarité adjointe : Sitan DIARRA

Secrétaire aux sports et loisirs : Bourama COULIBALY

Secrétaire adjoint aux sports et loisirs : Moussa DIARRA

Secrétaire aux comptes : Konba COULIBALY

Secrétaire adjoint aux comptes : Lassiné dit Taoba COULIBALY

Suivant récépissé n°0630/G-DB en date du 13 novembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Mali - Guêlêya», en abrégé (A-M-G).

But : Contribuer la promotion et l'amélioration des conditions de vie sociale ; contribuer la promotion, l'éducation et la formation de la jeunesse du Mali, etc.

Siège Social : Sébénikoro secteur 7, Rue 442, Porte 482.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président d'honneur : Ousmane WAÏGUALO

Président : Tiémoko DIALLO

Vice-président : Faremba CAMARA

Secrétaire général : Abdoulaye KEÏTA

Secrétaire général adjoint : Tako MAGUIRAGA

Trésorier général : Issouf SIDIBE

Trésorière générale adjointe : Fanta COULIBALY

Suivant récépissé n°0622/G-DB en date du 13 novembre 2017, il a été créé une association dénommée : « Association pour le Développement de Kotorola », en abrégé : « A.D.K ».

But : Contribuer au développement économique et social et culturel de Kotorola, etc.

Siège Social : Niamakoro Koko, Rue 536, Porte 744.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Amadou COULIBALY

Secrétaire général : Daouda SANGARE

Secrétaire général adjoint : Aguibou COULIBALY

Secrétaire administratif : Adama SANGARE

Secrétaire administratif 1er adjoint : Arouna SANGARE

Secrétaire administratif 2ème adjoint : Djakalia SANGARE

Secrétaire à l'organisation : Nouhoum SANGARE

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Boubacar SOGODOGO

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Korotoumou SANGARE

Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint : Abdramane F. SANGARE

Trésorière : Salimata COULIBALY

Trésorier adjoint : Aboudramane K. SANGARE

Secrétaire aux comptes : Boubacar COULIBALY

Secrétaire aux comptes adjointe : Mariam SANGARE

Secrétaire aux conflits : Kassim SANGARE

Secrétaire aux conflits 1er adjoint : Abou SOGODOGO

Secrétaire aux conflits 2ème adjoint : Soumaïla BAMBA

Secrétaire à l'information : Lamissa SANGARE

Secrétaire à l'information 1ère adjointe : Sitan COULIBALY

Secrétaire à l'information 2ème adjoint : Karim BERTHE

Secrétaire à la politique culturelle et au développement : Aïssata SANGARE

Secrétaire à la politique culturelle et au développement 1er adjoint : Hamidou SOGODOGO

Secrétaire à la politique culturelle et au développement 2ème adjoint : Yacouba SOGODOGO

Suivant récépissé n°0651/G-DB en date du 21 novembre 2017, il a été créé une association dénommée : « Association pour le Développement de Konona », (commune de Dembela, cercle de Sikasso, région de Sikasso), en abrégé (A.D.K).

But : Promouvoir la valeur de la jeunesse et d'amener les jeunes sur la scène sociale et culturelle par les moyens de divertissement, etc.

Siège Social : Kalaban-Coura, Rue 24, Porte 662.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Nouhoum DIARRA

1er Vice-président : Abdou DIARRA

2ème Vice-président : Moumine DIARRA

Secrétaire général : Youssouf DIARRA

Secrétaire général adjoint : Yssouf TOGOLA

Secrétaire administratif : Seydou M. DIARRA

Secrétaire administratif adjoint : Oumar TOGOLA

Trésorier général : Ibrahima DIARRA

Trésorier général adjoint : Madou DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Alou DIARRA

Secrétaire adjoint à l'organisation : Yacouba DIARRA

Secrétaire chargé du développement et de l'environnement : Madou DIARRA

Secrétaire adjoint chargé du développement et de l'environnement : Drissa DJIRE

Secrétaire à l'information : Issa DIARRA

Secrétaire adjoint à l'information : Lamine DIARRA

Secrétaire à la santé et à la solidarité : Ladji TOGOLA

Secrétaire aux relations extérieures : Bréhima TOGOLA

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Seydou A. DIARRA

Secrétaire à l'éducation et à la culture : Drissa DIARRA

Secrétaire adjoint à l'éducation et à la culture : Abdoulaye DIARRA

Secrétaire chargé des questions féminines : Diakary DIARRA

Secrétaire adjoint chargé des questions féminines : Djibril DJIRE

Secrétaire aux affaires sociales : Alou DIARRA

Secrétaire aux affaires sociales : Boufoulatié DJIRE

Secrétaire adjoint aux affaires sociales : Salia DIABATE

Secrétaire à la promotion de l'emploi des jeunes : Ibrahim DIARRA

Secrétaire adjoint à la promotion de l'emploi des jeunes : Bréhima DIARRA

Secrétaire à la sensibilisation : Madani DIARRA

Secrétaire aux comptes : Dasony TOGOLA

Secrétaire adjoint aux comptes : Boubacar TOGOLA

Secrétaire aux conflits : Djibril TOGOLA

Secrétaire adjoint aux conflits : Adama DIARRA

Secrétaire chargé des sports et des loisirs : Daouda TOGORA

Suivant numéro d'immatriculation n°N2017-S4b1/0315/A en date du 21 novembre 2017, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée « BENKADI » des Femmes de Sirakorobougou, «SCOOPS BENKADI».

But : Promouvoir l'esprit coopératif entre les membres ; intensifier le maraîchage et les autres filières agricoles ; promouvoir l'embouche des ovins et caprins ; contribuer à l'autosuffisance alimentaire ; contribuer à créer des activités génératrices de revenus pour les membres, les femmes du village de SIRAKOROBOUGOU, de la commune et voire du cercle de Barouéli ; promouvoir l'éducation et la formation des membres ; développer un système d'épargne et de crédit sur fond propre entre les membres améliorer la productivité des cultures maraîchères.

Siège Social : Sirakorobougou (Commune rurale de Sanando).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

COMITE DE GESTION

Présidente : Bah TRAORE

Secrétaire générale : Kadia KOUMARE

Trésorière : Minata COULIBALY

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Président : Baba TANGARA

Membres :

- Aly FANE

- Oumou CISSE

Suivant récépissé n°0662/G-DB en date du 24 novembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Kôda Gnèta de Daoudabougou», abrégé (A.K.G.D).

But : Contribuer à la promotion de la femme et au développement du quartier, etc.

Siège Social : Daoudabougou, Rue 282, Porte 103.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Bintou DIALLO

Secrétaire générale : Ella TONHONAMOU

Secrétaire administrative : Kadiatou SOGOBA

Secrétaire administrative adjointe : Mariam DIARRA

Trésorière générale : Aminata FOMBA

Trésorière générale adjointe : Siré DIALLO

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Kadiatou N'DAOU

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 1ère adjointe : Salimata SAMAKE

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 2ème adjointe : Mariam SAMAKE

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 3ème adjointe : Aminata KEÏTA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 4ème adjointe : Awa DIARRA

Secrétaire à la coordination et aux relations publiques : Djénéba DOUMBIA

Secrétaire à la coordination et aux relations publiques 1ère adjointe : Badasou HAÏDARA

Secrétaire à la coordination et aux relations publiques 2ème adjointe : Rokia HAÏDARA

Secrétaire à la coordination et aux relations publiques 3ème adjointe : Rokia DIALLO

Commissaire aux comptes : Fatoumata TOGOLA

Commissaire aux comptes adjointe : Adjaratou MARIKO.

Secrétaire au développement et aux relations extérieures : Fatoumata DICKO

Secrétaire au développement et aux relations extérieures 1ère adjointe : Fatoumata SAMAKE

Secrétaire au développement et aux relations extérieures 2ème adjointe : Awa CAMARA

Secrétaire au développement et aux relations extérieures 3ème adjointe : Awa SAMAKE

Secrétaire à la promotion féminine : Tènin DOUMBIA

Secrétaire à la promotion féminine 1ère adjointe : Tata KONE

Secrétaire à la promotion féminine 2ème adjointe : Ina DAGNON

Secrétaire à la promotion féminine 3ème adjointe : Alima TRAORE

Secrétaire à la promotion féminine 4ème adjointe : Awa DIAKOURAKA

Secrétaire à la citoyenneté et aux Droits de l'Homme : Tènin TRAORE

Secrétaire à la citoyenneté et aux Droits de l'Homme 1ère adjointe : Lala SAMAKE

Secrétaire à la citoyenneté et aux Droits de l'Homme 2ème adjointe : Sokona DIABY

Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle : Fatoumata SIDIBE

Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle 1ère adjointe : Aminata DIABY

Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle 2ème adjointe : Aminata MARIKO

Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle 3ème adjointe : Siré SANGARE

Commissaire à la sécurité et aux conflits : Aminata DOUMBIA

Commissaire à la sécurité et aux conflits 1ère adjointe : Maman DIARRA

Commissaire à la sécurité et aux conflits 2ème adjointe : Salimata SAMAKE

Secrétaire à l'information et à la communication : Assétou TOURE

Secrétaire à l'information et à la communication 1ère adjointe : Ramata BOUARE

Secrétaire à l'information et à la communication 2ème adjointe : Awa DIAKOURAKA

Secrétaire à l'information et à la communication 3ème adjointe : Naïman SABI

Commission culture, Arts et Sports : Fatoumata CAMARA

Commission culture, Arts et Sports 1ère adjointe : Salimata BOUARE

Commission culture, Arts et Sports 2ème adjointe : Mamou SABI

Secrétaire au développement : Salimata SIDIBE

Secrétaire au développement 1ère adjointe : Bagni DIALLO

Secrétaire au développement 2ème adjointe : Batogoma COULIBALY

Secrétaire au développement 3ème adjointe : Aïcha BERTHE

Secrétaire au développement 4ème adjointe : Chata SIDIBE

Secrétaire au développement 5ème adjointe : Ami SAMAKE

Secrétaire à la santé et à l'environnement : N'Gnélé SIDIBE